

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**

Date de convocation
28 janvier 2022
Date d'affichage
28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le deux février à dix-neuf heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérés, sous la présidence de Madame Céline MATHÉ, 2ème adjointe

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

Étaient présents : Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER Vincent GUILLERME, Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Absent et excusé : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, et Joël DAVID,

Absents :

Jean-Michel ROYER donne pouvoir à Mme Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.
Laurent GUILLET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Joël DAVID donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

ELAGAGE DES VOIES COMMUNALES 2022-10

Céline Mathé explique au Conseil Municipal qu'il est urgent de procéder à l'élagage de la voirie communale, afin de mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales et de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat et reporte sa décision lors d'un prochain conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de reporter cette délibération à un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

